



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 114925

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'intérêt qui s'attache à la mise en oeuvre rapide de l'engagement gouvernemental à expérimenter la remise des titres de séjour par les services de la mairie du domicile des bénéficiaires de ces titres. En effet, lors du débat sur le projet de loi « Immigration et intégration », M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire a déclaré le 3 mai 2006 (J.O.) débats Assemblée nationale n° 103, page 6554) « Le Gouvernement s'engage par ma voix à ce que lorsqu'une commune le souhaite, elle puisse passer une convention avec la préfecture pour assurer la remise des titres de séjour ». Il lui demande en conséquence dans quel délai il est prévu de permettre, aux maires qui le souhaitent, de conclure une telle convention avec leur préfecture.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114925

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13493